

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

| NOMBRES DE MEMBRES                       |                |   |
|--|----------------|---|
| Afférents<br>Au Conseil<br>Communautaire | En<br>exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 30                                       | 29             | 30  |
| Date de la convocation                   |                |   |
| 21/04/2026                               |                |   |
| Date d'affichage                         |                |   |
| 21/04/2026                               |                |   |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES du  
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"  
Séance du **jeudi 29 avril 2026 (20h)**  
**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**  
L'an deux mille vingt six  
et le vingt neuf avril à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Hubert ROFFAT, Président.

**Etaient présents :**

LABOUTIERE Florence (Chirassimont), CHATRE Philippe (Cordelle), CORNET Delphine (Cordelle), DURET Nathalie (Croizet sur Gand), BABE Jean-Jacques (Fourneaux), GUILLON Jean-Christophe (Lay), PION Éric (Machézal), VIGNAND Colette (Neaux), DAVID Blandine (Neulise), PETERSEN Yannick (Neulise), ROFFAT Hubert (Neulise), HETSCH Jean-Marc (Pradines), MONDIERE Hubert (Pradines), GIANINA Antoine (Régny), LAIADI Ben Abdellah (Régny), MONTEL Fabienne (Régny), BAKOA Tristan (St Cyr de Favières), DELUBAC Adeline (St Cyr de Favières), COQUARD Romain (St Just la Pendue), GIRAUD Stéphanie (St Just la Pendue), MICOLON Laurianne (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), VEILLARD Paticia (St Victor sur Rhins), BRETET Jean-Baptiste (Vendranges)

**Excusés ayant donné pouvoir :**

PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue)

**Excusée :**

**Secrétaire de séance :** COQUARD Romain

**Délibération :** 2026-059-CC

**OBJET :** Election des délégués au Groupe d'Action Locale (GAL) du programme Leader Loire

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

**Délibération : 2026-059-CC**

**OBJET : Election des délégués au Groupe d'Action Locale (GAL) du programme Leader Loire**

Monsieur le Président informe l'assemblée du programme LEADER Loire. Il s'agit d'un programme en faveur du développement rural qui permet de mobiliser des crédits européens (FEADER), pour renforcer l'économie rurale de proximité et garantir l'accès de tous à une alimentation saine, de qualité et de proximité. Démarré dans la Loire en 2023, ce programme est mobilisable jusqu'à la fin de l'année 2027.

Dans le cadre de la mise en œuvre du LEADER Loire, les acteurs socio-économiques privés et publics du territoire constituent le Groupe d'Action Locale (GAL). Cet organe est chargé de l'élaboration, du pilotage et de l'évaluation de la stratégie de développement.

Le GAL confie au comité de programmation (CoProg), seul organe décisionnel, la mise en œuvre opérationnelle du programme et plus particulièrement la sélection des projets pouvant bénéficier d'une subvention FEADER.

Suite aux récentes élections locales, il est nécessaire de renouveler le collège public (1 titulaire + 1 suppléant par EPCI et PNR).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-33 et 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1993, portant création des statuts de la CoPLER, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**DESIGNE**

- M. COQUARD Romain, délégué titulaire,
- Mme GEAY Dominique, déléguée suppléante.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Fait à Saint-Symphorien de Lay,  
Le 29/04/2026

**Le secrétaire de séance,**



**Romain COQUARD**

**Le Président,**



**Hubert ROFFAT**

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône